



C.O. AJAX DE DAUMERAY

et

Le Comité Régional des Pays de la Loire de Tir à l'Arc

Ont le plaisir de vous inviter à la



# Coupe Régionale Salle

dimanche, 11 février 2018

## Horaires :

8 h 30	Ouverture du greffe
8 h 45	Inspection du matériel
9 h 00	Echauffement de 30min
9 h 30	Début des tirs
	Pause 1 heure
17 h 30	Remise des récompenses

## Important :

Présentation obligatoire d'une "attestation de licence" avec photo sur papier ou dématérialisée, ou communication du N° de licence (ou nom-prénom) avec justificatif officiel d'identité, ou passeport sportif comportant la photo et le N° de licence, avec autorisation parentale signée pour les mineurs.

Tenue d'équipe et chaussures de sport, style tennis, obligatoires pour la compétition et les podiums.

Ce concours n'est ouvert qu'aux équipes de clubs qualifiées et présentes dans le classement du Comité Régional des Pays de la Loire sur le site internet:  
<http://www.arc-paysdelaloire.fr>

## Inscriptions :

Les inscriptions sont à envoyer accompagnées du règlement par voie postale ou virement **selon les modalités expliquées sur le site du Comité Régional rubrique "Réglementation" puis "Règlements"**

Chèque à l'ordre **du Comité Régional des Pays de la Loire de Tir à l'Arc**

Par voie postale :

Comité Régional des Pays de la Loire de Tir à l'Arc

Maison des Sports 44, rue Romain Rolland 44103 NANTES Cedex 4

Par internet :

Fichier excel + virement

## Informations :

Restauration sur place possible (sandwich, boissons, saucisses frites, gâteaux...)

prévoir vêtements chauds si la température n'est pas clémente

## Lieu :

La compétition se déroulera :

Salle Omnisports

49640 DAUMERAY

DUPUIS Jean Paul Tél : 02 41 32 55 61

mail : [jpld.dupuis@orange.fr](mailto:jpld.dupuis@orange.fr)

## Récompenses :

Un trophée à la première équipe de chaque catégorie

## Engagements :

25€ par équipe

## Modalités :

Trisports de 40 pour Tous

## Qualifications :

en fonction du nombre d'équipes

2 fois 10 volées de 3 flèches

## Phases éliminatoires et finales :

Suivant réglementation FFTA